

**Session ordinaire du
7 septembre 2010**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-118 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2010

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 août 2010 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que le secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-119 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2010

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Éric Poirier, que les comptes à payer du mois d'août 2010 au montant de 99 979,99 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-120 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2010

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de madame Carole N. Côté, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2010, au montant de 372 920,56 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2010-09-121 AUTORISATION À VENDRE 3 TERRAINS DE LA RUE PROULX

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque, d'autoriser la vente des trois terrains suivants de la rue Proulx :

Numéros de lots	Prix
4 269 863	47 623 \$
4 520 230	41 457 \$
4 520 231	50 745 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-122 AUTORISATION—DÉPENSES NON PRÉVUES—PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Attendu que des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout sont en cours;

Attendu que des travaux supplémentaires doivent être faits au montant de 17 447,63 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'autoriser les travaux supplémentaires prévus à la directive de changement numéro 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-123 AUTORISATION À DEMANDER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LE PAVAGE 2010

Attendu que les dépenses relatives aux travaux de pavage de la route Neigette, rang 1 Neigette Est et 3 Ouest sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

Attendu que les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Attendu que les travaux réalisés sont conformes aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté, d'approuver le rapport de dépenses au montant de 73 341,66 \$ pour l'exécution des travaux de pavage de la route Neigette, rang 1 Neigette Est et 3 Ouest et demander le versement de la subvention discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-124 CONSTAT D'INFRACTION—175, ROUTE CYRILLE-LAVOIE

Attendu qu'une deuxième maison mobile a été installée sans permis sur le terrain portant le numéro de lot 3 200 656;

Attendu que le propriétaire déroge ainsi aux articles 187 et 276 du règlement de zonage 118-89, aux articles 23,26 et 36 du règlement sur les permis et certificats 116-89 et à l'article 9 du règlement de construction 119-89;

Attendu qu'une mise en demeure a été faite au propriétaire et que ce dernier refuse d'enlever la maison mobile;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser l'envoi d'un constat d'infraction au propriétaire du terrain portant le numéro de lot 3 200 656.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-125 AUTORISATION—APPROBATION POUR UNE MARGE DE CRÉDIT

Attendu que nous avons plusieurs projets en cours qui seront financés une fois les travaux terminés;

Attendu qu'il est plus avantageux d'attendre que tous ces travaux soient terminés afin de tous les financer en même temps pour obtenir un meilleur taux de financement;

Attendu que le financement permanent est prévu pour le 21 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage, d'autoriser l'ouverture d'une marge de crédit pouvant atteindre un montant de 3 M \$ afin de financer temporairement les projets en cours.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-09-126 AUTORISATION À PAYER LA FACTURE DE TRAFIC INNOVATION

Attendu que le Conseil municipal désire installer des traverses piétonnières lumineuses à certains endroits stratégiques de la municipalité;

Attendu que 4 panneaux ont été commandés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'autoriser le paiement de la facture de Trafic Innovations au montant de 21 877,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier